

Compte-rendu du 1^{er} conseil d'école

du 6 novembre 2017

Etaient présents au conseil :

Les membres de la commission école : Mmes Luque, Bruhl et M. Brassat

L'équipe enseignante : Mmes Lavigne, Mercier et Merlin

Les représentants des parents d'élèves : Mmes Jonard, Lobrot, Oliveira, Rambaud et Veyrière

DDEN : Mme Fialon

Personnes excusées : Mme Bourdet, Inspectrice de l'EN, M. le Maire, Mme Manzagol, enseignante, Mmes Banson, Rousseleau et Astruc et M. Rives

Personnes invitées :

Personnel communal : Mmes Cortellezi (ATSEM), Roussel et Carthonnet

Remerciements :

Les enseignantes remercient les employés communaux pour l'entretien effectué avant la rentrée scolaire de cette année et pendant les vacances de la Toussaint.

Elles tiennent à remercier l'équipe municipale tout particulièrement pour la réfection de la peinture dans la classe de Mme Mercier, l'achat de meubles de rangement pour la classe de Mme Lavigne.

Elles ont également une pensée particulière pour M. Robin et tiennent à lui souhaiter un bon rétablissement.

Effectifs et répartition 2017/2018

Pour cette nouvelle année, l'école accueille 66 élèves (53 familles) dont 8 enfants de St Laure.

Répartition : 24 élèves avec Mme Merlin dont 2 nouvelles MS (9 petites sections / 9 moyennes sections / 6 grandes sections), 23 élèves avec Mme Mercier (6 CP / 8 CE1 / 9 CE2) et 19 élèves avec Mme Lavigne dont 2 nouveaux élèves (13CM1 / 6 CM2). Une nouvelle élève bientôt et intégrera le groupe des CM1.

Cette année, nous accueillons avec plaisir Mme Manzagol qui complète les temps partiels de Mmes Mercier et Merlin. Elle est présente dans la classe des CP/CE1/CE2 tous les mardis, dans la classe des maternelles les vendredis, et environ un mercredi par mois dans chacune de ces 2 classes.

Les CE2 bénéficient d'un temps de classe avec Mme Lavigne sur des notions d'espace/temps (Histoire et géographie).

Elections des représentants des parents d'élèves :

Cette année, le taux de participation a été de **81.9%** (86 votants pour 105 électeurs inscrits) dont 1 bulletin nul. Mme Mercier remercie les parents d'élèves pour leur forte participation. 2 listes de parents non constituées en association, ont été proposées aux parents d'élèves. (cf résultats en document joint)

Mmes Lobrot, Oliveira et Rambaud ont été élues titulaires des représentants des parents d'élèves, Mmes Banson, Jonard et Veyrière sont les suppléantes.

Voici leurs numéros de téléphone et leurs adresses Internet pour toutes questions concernant la scolarité de vos enfants en général : la sécurité, les projets et manifestations scolaires, la cantine ou garderie... (merci de ne pas utiliser ces coordonnées à d'autres fins)

<p>Mme Oliveira</p> <p>04 73 86 06 79</p> <p>canaleheidi@yahoo.fr</p>	<p>Mme Rambaud</p> <p>04 73 67 94 34</p> <p>minus123@hotmail.fr</p>	<p>Mme Lobrot</p> <p>04 73 33 24 88</p> <p>jean-pierre.cazaux0749@orange.fr</p>
<p>Mme Veyrière</p> <p>04 73 33 36 50</p> <p>enirakv@hotmail.fr</p>	<p>Mme Banson</p> <p>04 73 33 20 40</p> <p>s.banson@free.fr</p>	<p>Mme Jonard</p> <p>06 15 80 22 83</p> <p>jonard.fanny@orange.fr</p>

Les éventuelles requêtes ou remarques concernant la classe de votre enfant sont à traiter directement avec l'enseignante concernée ou la directrice.

Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2016/2017

Recettes		Dépenses	
Dons parents d'élèves	532€	Abonnements, livres, arts plastiques, matériels éducatifs	1227.96€
Mairie (subvention annuelle)	380€	Assurances + adhésions OCCE	156,20€
Vente du journal	255€	Transport VALTOM	195€
Bénéfices des photos	641€	Achat Noël (cadeaux, goûter)	445.74€
Kermesse	598€	Piscine (400+100)	500€
Vente de calendriers	175€	ONAC (vente de bleuets)	22.55

Vote du règlement intérieur

Ce règlement est affiché dans chaque école et il est disponible pour toute personne voulant le consulter, ainsi que le règlement départemental (rédigé le 30/05/2013) dont est tiré notre règlement intérieur.

Le règlement intérieur de l'école d'Entraigues a été adopté et signé à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

Absentéisme : Chaque enseignant prenant en charge une classe procède à l'appel des élèves et enregistre les absences sur le registre d'appel. Dans chaque école, les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe et par demi-journée. Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 2010-1127 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire du 28 septembre 2010, **le conseil d'école présente une fois par an un rapport d'information sur l'absentéisme dans son école**. Pour l'année 2016/2017, un état néant est mentionné dans ce rapport (pas plus de 4 demi-journées d'absences non justifiées par mois).

Hygiène et Sécurité :

- PPMS (plan particulier de mise en sûreté) : des exercices de confinement sont réalisés dans l'année. Deux signaux distincts sont utilisés : l'un en cas d'attentats/intrusion (« on se cache ») et l'autre étant le signal national d'alerte. Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription recommande, dans la mesure du possible, que les écoles soient fermées à clé. Le portail de l'école maternelle est, par conséquent, fermé une fois les enfants rentrés en classe. Quant à l'école élémentaire, aucune solution n'a été trouvée pour qu'elle soit également fermée. Les enseignantes ont organisé un exercice d'évacuation incendie à l'école élémentaire et à l'école maternelle avant les vacances. Les enfants ont respecté une sortie dans le calme. Cependant, une des 3 alarmes, celle de la salle de motricité de l'école maternelle n'a pas fonctionné. Mme Mercier demande à la commission école si cette dernière fonctionne de nouveau correctement. *Réponse de la Commission école : l'alarme a été réparée pendant les vacances.* Mme Merlin l'a essayée de nouveau, mais elle ne fonctionne toujours pas.
- Mme Merlin renouvelle sa demande de mise en place d'une sonnette à l'école maternelle au niveau du portail, pour qu'il soit plus aisé aux personnes désirant entrer dans l'école de se manifester. *Réponse de la Commission école: toujours aucune décision n'a été prise pour le moment.*
- Mmes Lavigne et Mercier renouvellent, quant à elles, la demande de mise en place d'un interphone au portail de l'école élémentaire. *Réponse de la Commission école : toujours aucune solution n'a été trouvée car l'alimentation électrique de cet appareil nécessiterait des travaux importants.*
- Mme Mercier a découvert, à la rentrée des vacances de la Toussaint, des mégots de cigarettes vers la porte d'entrée et sous le préau. Elle rappelle que les poubelles présentes dans l'enceinte de l'école peuvent aussi servir pour les mégots !
- Les enseignantes souhaiteraient que le portail de l'école élémentaire puisse être fermé réellement à clé. *Réponse de la Commission école : ils vont faire en sorte que cela puisse être possible.*
- Mme Merlin fait remarquer au membre de la commission école, que depuis le début de l'année, il y a presque quotidiennement des déjections de chats dans la cour de l'école et qui, de facto, se retrouvent sur les semelles des chaussures des élèves. Cette situation est fort désagréable hygiéniquement et olfactivement. Les maîtresses, conscientes de la difficulté à éradiquer cette gêne, tiennent, néanmoins, à ce que ce problème soit mentionné dans le compte rendu du conseil d'école. Une demande de changement de revêtement aux pieds du jeux est proposée.
- Comme chaque année, il est rappelé aux parents d'élèves de maternelle de se garer correctement de façon à ne pas gêner la circulation lorsqu'ils vont chercher leurs enfants.

Les intervenants :

EDUCATION SPORTIVE

-Intervention de M. Besombes Grégory le lundi après-midi. Déplacement au gymnase de Chappes sur la période 2(nov/déc) pour les CP/CE1/CE2 + CM1/CM2, à la salle des fêtes en périodes 3(jan/fev) et 4(mars/avril) pour toutes les classes. Périodes 1(sept/oct) et 5(mai/juin), le sport se fait dans la cour de l'école.

-Natation à la piscine de Riom les lundis après-midi : de 14h à 14h50 du 29/01 au 26/03, soit 7 séances. Le bassin sera partagé avec une autre école. Mme Mercier aura besoin de 2 parents pour aider dans les vestiaires. Dans le bassin, les enfants seront pris en charge par des maîtres-nageurs.

La Municipalité assurera de nouveau le financement du transport, les maîtresses l'en remercient.

EDUCATION MUSICALE

Intervention de Mme Traoré Hélène, les jeudis après-midi selon le planning suivant :

Classe ou groupe	Horaire	Période
CM1/CM2	13h30-14h30	Du 25/01 au 5/04 + 14/06 au 29/06
CP/CE1/CE2	14h30-15h30	Du 25/01 au 31/05
Maternelle	14h30-15h30	27/04 au 28/06

Les CP/CE1/CE2 vont participer au projet « Môméludies » proposé par l'école de musique de la Communauté de Communes Riom Limagne Volcans. Leur travail sera présenté aux familles lors d'un spectacle le vendredi 8 juin à 20h à la salle des fêtes d'Ennezat.

Projets pour l'année 2017/2018

- L'avenant obligatoire au projet d'école, centré sur la réussite des élèves : descriptif des moyens utilisés pour identifier ces élèves, des actions retenues et des modalités mises en œuvre est présenté.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Mme Merlin	Mardi ou Jeudi 15h30/16h30
Mme Manzagol	Mardi 15h30/16h30
Mme Mercier	Jeudi 15h30/16h30
Mme Lavigne	Mardi ou Jeudi 15h30/16h30

Les 2 axes du projet d'école retenus par les enseignantes :

- comprendre et interpréter des textes littéraires et scientifiques
- identifier les enjeux liés à l'environnement (chaque année, sera décliné un thème précis : le tri et le recyclage des déchets – 2016/2017, le traitement et la préservation de l'eau – 2017/2018, la biodiversité et les sources d'énergie)

- Dans ce cadre-là, tous les enfants de l'école ont déjà pu participer à l'opération "Nettoyons la nature" dans Entraigues et se rendre compte de la quantité de déchets indésirables présents tout près de chez eux. Les enfants ont bénéficié également, de l'intervention d'un agent de la SEMERAP pour leur faire découvrir le réseau d'eau à Entraigues. Ils ont suivi et observé le parcours d'un colorant versé dans les lavabos des écoles et sont allés jusqu'à la station d'épuration. Ils vont par la suite découvrir le fonctionnement de la station d'épuration de Pont du Château. De plus, fin septembre, les élèves de Mmes Mercier et Lavigne sont allés au Moulin de Richard de Bas pour faire la transition entre le thème des déchets (recyclage du papier) et celui de l'eau (fonctionnement du moulin grâce à la force hydraulique)

- Les **animations du réseau** : les enseignantes ont formulé 2 vœux chacune et ne savent pas encore quelles animations seront retenues pour cette année.

- Les classes de Mmes Lavigne et Mercier participeront comme chaque année, au **rallye mathématiques** entre des écoles du département. Il permet aux élèves de travailler sur des problèmes de recherche nécessitant de tâtonner pour trouver une solution. Ils doivent également présenter et argumenter leur démarche.

- **NOËL** : comme chaque année papillotes, clémentines, gâteaux et chocolat seront partagés pour un joyeux goûter de Noël. Le Père Noël rendra visite aux élèves et offrira un cadeau par classe. Des ateliers seront proposés sur le thème de "Noël et ses contes" **le lundi 18 décembre et le mercredi 20 de 10h30 à 11h30 et le mardi 19 de 14h à 15h**. Les enseignantes demanderont l'aide de parents pour faciliter le déroulement de ces ateliers et la logistique des déplacements entre les 2 écoles.
- Les commandes des **photos de classe** réalisées en septembre vont être distribuées au retour des vacances de la Toussaint.
- **Loto** il sera organisé le dimanche 25/03/2018 après-midi à la salle des Saussaie et non le 11 comme annoncé lors de la réunion de rentrée au mois de septembre. Les enseignantes font d'ores et déjà un appel aux lots et remercient les parents qui leur en ont déjà fournis
- **Vente de chocolat** : les commandes vont être traitées rapidement puisque la date limite d'envoi est mi-novembre, pour une réception des produits autour de la semaine 50. Les enseignantes remercient les parents d'élèves de s'être ainsi investis dans ce projet.
- La **kermesse** aura lieu le **samedi 9 juin 2018**, ce sera un après-midi jeux et détente pour tous les enfants.

Remarques importantes

- Question de la part des parents d'élèves : Mme Oliveira souhaiterait savoir où en est l'étude de la pose de volets pour la classe Maternelle. *Réponse de la Commission école : une nouvelle demande de devis a été faite, si elle est en accord avec ce qui est souhaité et si ce devis est voté au budget, les volets pourraient être mis en place au printemps.*
- Liaison GS/CP: en raison du triple niveau dans la classe de Mme Mercier, l'accueil des GS ne se fera pas sur plusieurs demi-journées, mais selon une autre organisation, probablement les 6 enfants sur une journée ou demi-journée en juin.
- Dates des 2 prochains conseils d'école : **jeudi 26 février et lundi 18 juin 2018 à 18h** dans les locaux de l'école primaire.
- Pas de pont de l'Ascension cette année, donc le vendredi 10 mai sera travaillé.
- **Les TAP** (temps d'activités périscolaires) sont pris en charge par le personnel communal : Mmes Roussel Nadine, Carhonnnet Isabelle et Hiraux Laëtitia dans la salle de la garderie/cantine et Mmes Cortelezzi Gilberte et Couturat Lydie dans la salle de repos de la maternelle. Les TAP ont lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. En moyenne 61 enfants fréquentent régulièrement ce temps périscolaire depuis la rentrée. Des objets vont être confectionnés pour être vendus au marché de Noël du 2 décembre ainsi que les menus pour le repas du CCAS. Un spectacle aura lieu le 9 février 2018 sur le thème « le monde imaginaire ». Une autorisation a été distribuée aux enfants à ce sujet en début de semaine. De plus, le livret, dédié aux enfants, avec les droits et devoirs qu'ils doivent respecter à l'égard du personnel communal sur les temps de cantine/garderie/TAP, élaboré par la Municipalité est reconduit cette année. Les familles ont été informées des modalités dès la rentrée par un courrier distribué à chaque enfant. **Il est demandé aux parents de bien signaler aux responsables de ce temps périscolaire, tout changement d'inscription.**

Téléphone de la garderie : 04 73 33 25 55

Une longue discussion s'est faite autour de l'attitude de certains enfants pendant les temps de cantine et de TAP. Le personnel communal reconnaît ne pas oser mettre la 5^{ème} croix qui, suite à un rendez-vous avec les parents, l'enfant et un membre de la Mairie, engendrerait une possible sanction de renvoi d'une journée. Il a pourtant été évoqué que certains enfants mériteraient largement cette ultime croix au regard de leur comportement irrespectueux et désinvolte envers les adultes ou les autres enfants. Il est rappelé, que selon le PEDT (plan éducatif territorial) mis en place, les enfants doivent participer aux activités qui leur sont proposées et que les TAP sont des temps gratuits et non obligatoires. Si toutefois l'une des activités ne leur convenait pas, ils se doivent néanmoins, de respecter ceux qui y participent et le personnel encadrant.

- Problème Internet : Mme Mercier signale avoir de plus en plus de difficultés pour obtenir une connexion Internet correcte, ce qui la pénalise énormément pour son travail de direction. Elle demande également que le conseil Municipal étudie sa demande de changement d'ordinateur qui devient particulièrement désuet : temps de chargement et d'exécution de plus en plus long occasionnant beaucoup de perte de temps et d'efficacité.

La directrice : Mme Mercier